## Bien-être animal

## LÉGISLATION EUROPÉENNE

## ENGAGEMENTS DE GME POUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

AU COURS DES 40 DERNIÈRES ANNÉES,

L'UNION EUROPÉENNE A MIS EN PLACE UN
CADRE RÉGLEMENTAIRE COMPLET
POUR PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL À TOUS LES
STADES DE LA VIE D'UN ANIMAL D'ÉLEVAGE:

LA LÉGISLATION SUR LE
BIEN-ÊTRE ANIMAL PROTÈGE LES
LIBERTÉS DÉFINIES
PAR L'ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ ANIMALE (OIE):

ABSENCE DE

FAIM ET DE SOIF

ABSENCE

**D'INCONFORT** 

ABSENCE DE

DOULEUR, DE LÉSIONS ET DE MALADIE

POSSIBILITÉ POUR L'ANIMAL

D'EXPRIMER LES COMPORTEMENTS NORMAUX DE SON ESPÈCE

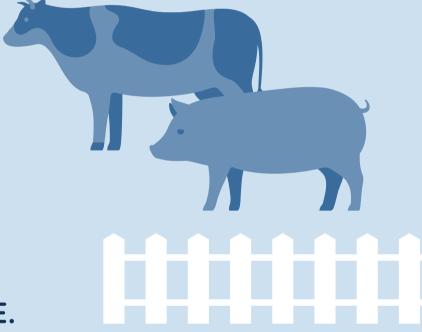
ABSENCE DE

PEUR ET DE DÉTRESSE

## SUR LE LIEU D'ÉLEVAGE

LA DIRECTIVE
98/58/CE

ÉTABLIT DES NORMES POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX EMPLOYÉS À DES FINS D'ÉLEVAGE.



LE RÈGLEMENT
(CE)
N° 1/2005

ÉTABLIT LES RÈGLES POUR ASSURER LE BIEN-ÊTRE ANIMAL LORS DU TRANSPORT D'ANIMAUX VIVANTS.

LORS DU TRANSPORT LE RÈGLEMENT
(CE)
N° 1099/2009

A POUR OBJECTIF DE PROTÉGER LES ANIMAUX AU COURS DES DERNIERS STADES DE LEUR VIE.

FIN DE VIE

EN OUTRE, L'UE A ÉTABLI DES LÉGISLATIONS SPÉCIFIQUES EN VUE D'ASSURER LE BIEN-ÊTRE ANIMAL DES PORCS, DU BÉTAIL, DES VEAUX, DES POULETS ET DES POULES PONDEUSES.

LES ANIMAUX DOIVENT ÊTRE TRAITÉS AVEC RESPECT.

BIEN QUE LES FABRICANTS DE GÉLATINE

NE GÈRENT PAS D'ANIMAUX VIVANTS,

LE GME A ÉGALEMENT UN

RÔLE À JOUER DANS LA PROMOTION

DU BIEN-ÊTRE ANIMAL DANS LA CHAÎNE

D'APPROVISIONNEMENT:



LES ENTREPRISES MEMBRES DE GME SE PROCURENT

LEURS MATIÈRES PREMIÈRES

AUPRÈS D'ÉTABLISSEMENTS

AUTORISÉS

À FOURNIR

DES ANIMAUX ADAPTÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE,

INSPECTES PAR DES VÉTÉRINAIRES ET CONFORMES À TOUTES LES EXIGENCES LÉGALES.



CAHIER DES CHARGES
VISANT À AIDERSES
ENTREPRISES MEMBRES
À VÉRIFIER
LES MESURES

ADOPTÉES PAR LEURS FOURNISSEURS POUR GARANTIR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL.

GME S'ENGAGE À SOUTENIR TOUTES LES MESURES

FUTURES RAISONNABLES QUI SERONT MISES EN PLACE POUR AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE ANIMAL.

